

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE QUINZE OCTOBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 octobre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Augustine YECKE, Céline VERON, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/09/2025 au 30/09/2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} septembre 2025 et le 30 septembre 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2025 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	243	16 039 €	200 000 €	131 045 €	66%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	45 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	3	622 €	55 000 €	45 046 €	82%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	4	752 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	1	180 €			
	Sommier + matelas banquette	6	1 240 €			
	Armoire	3	440 €			
	Lits superposés	-	-			
	Table + 4 chaises	-	-			
	Ordinateur	3	739 €			
	Réfrigérateur	1	135 €			
	Combiné réfrigérateur-congélateur	2	390 €			
	Lave linge	4	868 €			
	Four	1	39 €			
	Table de cuisson	-	-			
	Cuisinière	1	209 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	199	5 910 €	215 500 €	143 600 €	67%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	1	160 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	3	451 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	-	-			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	-	-	20 000 €	6 091 €	30%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	-			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 300 €	0 €	0%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 000 €	33 227 €	64%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	1	250 €			
	Permis Citoyen	5	5 000 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	-	1 051 €	18 000 €	9 543 €	53%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	48	110 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	5	-	10 000 €	0 €	0%
Total		536	34 650 €	571 800 €	368 552 €	64%

Accusé de réception en préfecture
0949264901158-20251015-DEL-2025_095-DE
Date de réception en préfecture : 20/10/2025

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	574	54 118 €	567	48 719 €	-10%
Février	506	46 551 €	504	43 591 €	-8%
Mars	556	42 348 €	611	51 570 €	1%
Avril	551	41 246 €	478	39 778 €	0%
Mai	455	35 986 €	514	32 273 €	-2%
Juin	435	31 465 €	524	42 206 €	3%
Juillet	571	44 138 €	601	47 242 €	3%
Août	445	26 052 €	412	29 456 €	4%
Septembre	514	34 309 €	536	34 650 €	4%
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL	4607	356 213 €	4 747	369 485 €	4%

Sur les neuf premiers mois de l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 3 % (+ 140 aides) par rapport à la même période en 2024, pour un montant supérieur de 4 % (+ 13 272 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

